



## POUR QUELS DIPLÔMES ?

Tous les diplômes nationaux (licence, master, doctorat) et les diplômes d'établissement (DU) de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 inscrits au RNCP sont accessibles à la VAE.

## POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

## LE PARCOURS GÉNÉRAL

### AU PRÉALABLE

→ Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP\*...  
Initier votre projet en participant à une information collective.

### 1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre  
candidature  
(livret 1)\*\* auprès du  
certificateur

Notification de  
recevabilité  
de la demande avec  
proposition éventuellement  
de module de formation

### 2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre  
convention  
d'accompagnement VAE

Recherche de  
financement  
avec le certificateur

Possibilité de débiter  
votre accompagnement  
(facultatif)

### 3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier  
retracant les acquis de votre  
expérience et de vos  
compétences  
professionnelles (Livret  
2)\*\*\*

Dépôt de celui-ci auprès du  
certificateur

### 4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou  
Mise en situation  
professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

\*CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

\*\* Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).

\*\*\* Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).

## COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

Ce dispositif est géré par le service de l'apprentissage et de la formation continue de l'université Paul-Valéry Montpellier 3, le **SAFCO**.

Pour entamer la démarche de VAE :

- **consultez l'offre de formation** de l'université Paul-Valéry pour vous assurer que le diplôme visé relève bien de son champ disciplinaire : [offre de formation](#)
- **contactez le SAFCO par mail** [vae@univ-montp3.fr](mailto:vae@univ-montp3.fr) ou par téléphone au 04 67 14 55 86.

## QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

- Un accompagnement méthodologique individuel facultatif mais fortement conseillé est proposé.
- Cet accompagnement permet d'évaluer et de décrire toutes vos expériences, et de mettre en adéquation les compétences acquises en situation de travail avec le diplôme postulé.
- Pour cela, vous vous appuyerez sur le référentiel du diplôme que vous souhaitez obtenir par la VAE et sur le référentiel du ou des métiers accessibles via ce diplôme.

- A l'issue de l'analyse de la demande par un·e conseiller·ère VAE, le SAFCO vous adresse **le livret 1** de VAE.

Ce dossier permettra de :

- prononcer un avis recevabilité administrative,
- cerner au mieux votre démarche et votre projet,
- le présenter au responsable pédagogique du diplôme postulé pour expertise et avis.

## POUR QUEL COÛT ?

Le tarif de la procédure de VAE diffère selon votre statut et la prestation choisie.

- Etude de la recevabilité du livret 1 de VAE : **150 €**
- Ingénierie pédagogique, administrative et financière (livrets 1 et 2) :
  - Salariés financés : **2 020 €**
  - Demandeurs d'emploi financés : **1 220 €**
  - Salariés et demandeurs d'emploi autofinancés : **820 €**
- Accompagnement méthodologique individuel facultatif  
Tarif unique : **1 000 €**

## QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- 1 | Conseil, analyse et diagnostic de la demande - livret 1
- 2 | Ingénierie administrative et financière
- 3 | Etude de la faisabilité - expertise du livret 1
- 4 | Procédure de financement - contractualisation
- 5 | Mémoire professionnel - livret 2 - avec ou sans accompagnement méthodologique
- 6 | Dépôt du mémoire professionnel - livret 2 - selon le calendrier acté
- 7 | Entretien face au jury de VAE et délibération
- 8 | Entretien post-jury et évaluation du dispositif

### Contact

Frédérique CELDRAN  
[vae@univ-montp3.fr](mailto:vae@univ-montp3.fr) ou 04 67 14 55 86

SAFCO - Université Paul-Valéry Montpellier 3  
Route de Mende - Bât B - 4<sup>e</sup> étage  
34199 Montpellier cedex



Pour une demande de VAP : [vap@univ-montp3.fr](mailto:vap@univ-montp3.fr)  
Toutes les informations relatives au dispositif de VAP sont disponibles sur le site du SAFCO: [infos VAP](#)

### SUR INTERNET

Site Internet du SAFCO [formation-continue-safco](http://formation-continue-safco)

Toutes les informations relatives au dispositif de VAE, ainsi que le dossier de positionnement (livret 1) sont disponibles sur le site du SAFCO: [infos VAE](#)

Espace conseil VAE en Occitanie  
Numéro contact gratuit  
**0 800 00 70 70**